

## *RECHERCHES EN COURS*

*Articles extraits de la revue Recherches contemporaines, n° 3, 1995-1996*

### *LE CIRQUE : UNE VOIE OUVERTE À LA RECHERCHE HISTORIQUE*

*P*eut-être parce que cette forme de spectacle semble aujourd'hui décliner, le cirque ne bénéficie pas d'un regard historique. C'est méconnaître l'existence deux fois centenaire d'un art qui, dès ses débuts, exerça un puissant attrait sur le public. Ce nouveau loisir met en scène le corps en mouvement et magnifie l'exploit corporel tandis qu'à la même époque la pratique du sport s'organise. Ce nouveau lieu est également la vitrine d'un idéal de classe à travers l'équitation, symbole social de l'aristocratie. Puis, obéissant aux changements de la société contemporaine, ce spectacle à la mode se démocratise pour devenir spectacle de masse. Il se situe alors au carrefour de l'histoire économique et sociale et de l'histoire culturelle.

#### **Moments de l'histoire du cirque**

Le cirque est né en Angleterre, à Londres, à la fin du 18<sup>e</sup> siècle, lorsqu'une nouvelle forme de spectacle composée pour l'essentiel d'exhibitions équestres s'établit dans un lieu à l'architecture spécifique. Philip Astley en qui l'on reconnaît le principal initiateur du cirque moderne, était un sergent-major du 15<sup>e</sup> Dragons-Légers de la cavalerie britannique qui, faute de vrais combats, a eu l'idée de convertir en spectacle des exercices équestres militaires. D'autres exhibitions similaires de troupes ambulantes existaient avant 1770, mais Astley fut le premier à introduire dans son programme des exercices non équestres comme par exemple les Ferzi, une troupe de danseurs de corde. Il

importe ce spectacle à Paris dix ans plus tard ; le premier établissement parisien que l'on peut qualifier de cirque date de 1782<sup>1</sup>.

L'émergence et la sédentarisation des cirques en Europe au 19<sup>e</sup> siècle apparaissent comme un phénomène urbain. Ni le cirque romain, ou les acrobates-troubadours du Moyen-Age, ou encore les bateleurs de la Foire ne constituent une quelconque préhistoire du cirque. Ils appartiennent à leur époque. De même, le cirque au début du 19<sup>e</sup> siècle ressort à une société aux goûts et aux loisirs particuliers. Et toute son évolution reproduit ce lien.

Avant 1840, Paris ne compte qu'un seul cirque construit en dur : le cirque Olympique, situé boulevard du Temple. En 1843, on inaugure le cirque des Champs-Élysées. Pour la première fois à Paris, un établissement de spectacle se structure autour d'une piste ronde<sup>2</sup>. A la veille de la première guerre mondiale, la capitale a connu près de dix-sept établissements – cirques et hippodromes – sans compter les cirques ambulants établis à l'occasion des fêtes.

Le cirque ne se reconnaît pas de filiation car il possède son registre propre : l'équitation. Son répertoire se diversifie lentement tout au long du siècle, au gré d'annexions multiples : artistes d'agilité – les jongleurs, les danseurs de corde, les sauteurs, les physiciens et les hercules – employés, avant 1860, dans des petites salles sur le boulevard du Temple ; acrobates aux agrès – annelistes, barristes, trapézistes – popularisés par les sociétés d'amateurs et les gymnases militaires ; à quoi s'ajoutent les fauves des ménageries foraines, ou encore l'exotisme associé à l'ethnologie<sup>3</sup> et diffusé par les expositions universelles. L'ossature originelle demeure la "haute-école" et la voltige<sup>4</sup> : en 1880, elles représentent toujours 70% du programme, comme l'atteste par exemple ce programme, celui du Cirque Fernando, cirque construit, en 1875, à Montmartre, boulevard de Rochechouart :

---

1. C'est "L'amphithéâtre anglais" à ciel ouvert, puis couvert, appelé en 1783, "Le nouvel amphithéâtre" ou "L'amphithéâtre des sieurs Astley père et fils, écuyers à Londres".

2. Les établissements précédents possèdent une scène adjacente à la piste.

3. En 1847, le Cirque des Champs-Élysées exhibe une troupe arabe qui présente des courses de chevaux, dromadaires et d'autruches. Trois ans auparavant, au Maroc, Bugeaud avait remporté la bataille de l'Isly face à dix mille cavaliers arabes.

4. La "haute-école" est la présentation de figures équestres réalisées par un écuyer et scandées par l'orchestre comme le trot sur place, la courbette, le pas espagnol. La voltige est constituée d'acrobaties équestres : saut de barrières, saut de cerceaux, grand écart sur deux chevaux, pyramides ou colonnes....

Ville d'Orléans. — Place Bannier.

# CIRQUE FERNANDO

de Paris



Louis FERNANDO      Louis FERNANDO

Directeur-Propriétaire      Directeur-Propriétaire.

**OUVERTURE PAR L'ORCHESTRE**

*Artillerie (Marche), G. AUVRAY. Clémentine (Mazurka), Emile DERVAUX. De Revue (Valse), E. DORVILLE. Par Abonnement (Polka), H. RIVET.*

**Programme de la Soirée.**

1. *Pirouettes à cheval*, par le jeune Charlie BRADBURY.
2. *Intermèdes* par le clown espagnol, MEDRANO, dit Boum-Boum
3. *Élévations équestres*, par Mlle Maria BOUTHONS.
4. *Équilibres de la plus haute difficulté à la pyramide de chaises*, par M. PAUL.
5. *Les 3 Nations*, scène de travestissements à cheval, par M. BRADBURY.
6. *Entrée bouffe*, par le désopilant clown GASSION.
7. *Les Amoureux Villa-cois*, scène comique à cheval jouée par plusieurs artistes.

**ENTR'ACTE**

Ouverture : *Comrade* (Polka), E. WALT OFFEL.

8. *Le Trapèze volant*, par les gymnastes espagnols, CARLOS et WASSER, terminé par le saut du plongeur du haut de la coupole du cirque.
9. *Sauts périlleux en avant et en arrière*, par l'écuier M. DELAPARRA.
10. *Les 3 Excentriques*, TREUYER, GAETANO et MAZZOLI, dit Auguste l'Idiot.
11. *Travail en grande vitesse*, par l'écuier, Mlle BRADBURY.
12. *Début de la troupe JULIANO*, composée de 5 personnes. *La Métomanie Culinaire*.
13. *Le tracés d'un propriétaire*, pantomime bouffe jouée par le personnel de la troupe.

**CHEVAUX DE HAUTE ÉCOLE ET EN LIBERTÉ**

*Grandes Pantomimes, Exercices comiques et Gymnastiques*

Intermèdes remplis par DOUZE CLOWNS de toutes nations, accompagnés du clown espagnol MEDRANO, dit BOUM-BOUM et d'Auguste l'IDIOT.

**L'ORCHESTRE EST DIRIGÉ PAR M. EMILE DERVAUX**

**TOUS LES SOIRS CHANGEMENT DE SPECTACLE**

Un Buffet très confortable tenu par M. Hamonière est installé dans l'intérieur du Cirque

*Tous les Dimanches et Jedis, à 3 heures de l'après-midi, Représentation dite Récréation Infantine, composée d'un programme spécial.*

Orléans — Imp. G. Morand.

(Collection Annie Fratellini)

A partir des années 1870, les artistes de cirque se produisent sur d'autres scènes : théâtres secondaires, cabarets et cafés-concerts. Cet essor du spectacle de cirque parisien dans la seconde moitié du siècle s'explique par la libéralisation de la législation théâtrale. Le décret du 6 janvier 1864 supprime les privilèges et institue la liberté d'exploitation. Le développement des cirques de province complète sur le plan national l'évolution de cette forme de spectacle dont le rayonnement depuis Paris dépasse désormais les frontières et

engendre, à partir de 1850, l'édification de grands cirques en Allemagne et en Russie.

Le cirque tente, au début du 20<sup>e</sup> siècle, de s'accaparer des spectacles nés à la fin du précédent comme le music-hall ou le catch. Emprunts qui révèlent les prémices d'une lente érosion, mais jusqu'en 1914, et malgré certaines fluctuations, le cirque demeure probablement en France et à Paris, avec la fête foraine, le premier des spectacles de masse.

Comment et pourquoi le cirque devient au cours du 19<sup>e</sup> siècle une forme de spectacle irremplaçable ? Sur quelles sources et quelques recherches pouvons-nous étayer nos hypothèses ? Constatons, en premier, lieu la carence de l'historiographie.

### État des recherches

L'intérêt reconnu au cirque en France comme sujet de recherche historique et universitaire ne date que de quelques années<sup>1</sup>. Deux thèses sont, en effet, en cours de réalisation, et ont l'avantage d'être complémentaires. La première menée par Caroline Hodak s'intitule "Du théâtre équestre au cirque, spectacle et sociabilité en France et en Angleterre de 1768 à 1845", et s'effectue à l'EHESS sous la direction de Daniel Roche. La seconde, menée par nous, étudie "le cirque à Paris de 1843 à 1914" sous la direction d'André Gueslin à l'Université de Paris VII. Quatre autres thèses se sont déjà consacrées au cirque et l'ont étudié sous un angle littéraire<sup>2</sup>, linguistique<sup>3</sup>, esthétique<sup>4</sup> et philosophique<sup>5</sup>. Par ailleurs, deux autres chercheurs, Pascal Jacob et Sandrine Jézéquel s'intéressent au costume des artistes de cirque, dans le cadre de l'histoire du théâtre pour le premier et le cadre de l'histoire de l'art pour la seconde.

Lorsque qu'on se penche sur les sources et la démarche historiographique de nos prédécesseurs, on constate l'utilisation de sources essentiellement livresques et une approche historique compilant, ouvrage après ouvrage, faits, événements et anecdotes. Cette histoire profondément humaine, se révèle en effet extrêmement riche.

---

1. Les recherches en Angleterre, en Allemagne, en Italie ou aux États-Unis, autres pays berceaux du cirque, ne semblent guère plus avancées.

2. Frédérique Roche, *Le cirque dans la littérature et la peinture. Deuxième moitié du 19<sup>e</sup> siècle*, Université de Lyon II (Dir. Bellet) 1986.

3. Hugues Hottier, *Le vocabulaire du cirque et du music-hall en France*, Université de Paris VIII (Dir. Chevalier) 1972.

4. Corinne Pencenat, Fernand Léger et le cirque comme objet représentatif de l'esprit moderne, EHESS (Dir. Marin) 1990.

5. Martine Coutarel-Picard, *L'itinéraire vers la transparence (1913-1928) : double thème du cirque et des saltimbanques*, Université Paris I, (Dir. Teyssedre) 1982 – Signalons enfin l'existence d'un mémoire de maîtrise d'histoire sur le cirque de Reims.

Envisager aujourd'hui l'étude du cirque nécessite donc au préalable un long travail de vérification et d'identification des sources. Il faut de plus prendre garde à l'emphase propre au cirque. Chaque artiste de cirque a sa légende, au parcours enjolivé, aux prouesses inégalées, qui constitue une sorte de mémoire collective dans laquelle puise la grande famille du cirque. On retrouve ainsi souvent le même récit fondateur mettant en scène le premier artiste de la dynastie, adolescent ébloui par le spectacle d'une troupe ambulante qui choisit de partir avec le cirque. En vérité, les destinées s'avèrent plus diverses et méconnues.

En ce qui concerne les sources écrites, les chercheurs ont la chance d'avoir à leur disposition un ouvrage fondamental et complet, la *Circus and Allied Arts. A World Bibliography*, réalisée par R. Toole Stott et publiée en quatre volumes entre 1959 et 1971. Elle dresse une liste de plus de dix mille livres et périodiques français, anglais, allemands et russes ayant trait, depuis le 16<sup>e</sup> siècle, de près ou de loin, au cirque avec de surcroît certaines précisions sur leur contenu. L'auteur recense parmi les "cent meilleurs livres" une trentaine d'ouvrages en langue française, dont, parmi les plus récents, les travaux de Tristan Rémy<sup>1</sup>. Ce journaliste, écrivain populiste et poète, décédé en 1977, fait figure de fondateur de l'histoire du cirque. Il était président de l'Union des historiens du cirque, organisme réunissant vingt-et-un chercheurs de dix nationalités différentes, auteurs de quatre-vingt-sept monographies originales<sup>2</sup>. Il existe, à l'opposé de ces publications "scientifiques" au caractère confidentiel, une pléthore "d'historiographes" et autres "circologues" – voire quelques "clownologues" –, dont les ouvrages ont un intérêt surtout iconographique. Quelques ouvrages grand public méritent cependant de figurer parmi les ouvrages de référence, comme ceux de Roland Auguet<sup>3</sup>, Christian Dupavillon<sup>4</sup> et Henry Thétard<sup>5</sup>.

Quant aux sources imprimées, pour le 19<sup>e</sup> siècle, la difficulté réside dans leur accès. Seul le fonds Rondel du département des Arts du spectacle de la Bibliothèque nationale de France, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, les possède toutes. Ce fonds exceptionnel par son ampleur représente un des lieux fondamentaux de la recherche pour toute étude sur le cirque. Ces lieux sont le

1. Pseudonyme de Raymond Desprez.

2. Réunies et publiées in *Thesaurus Circensi*, Trapézio libri, Udine, 1990, 2 vol. Les meilleures études françaises se trouvent dans *Les cahiers de Tristan Rémy. Cirques. Revue française du cirque*, publication ronéotypée parue entre 1956 et 1961, et tirées à environ 120 exemplaires, et que possèdent, seuls, les "Amis du Cirque".

3. *Histoire et légende du cirque*, Flammarion, Paris, 1974, 241 p. Cet ouvrage fait suite à un autre ouvrage, *Fêtes et spectacles populaires*.

4. *Architectures du cirque des origines à nos jours*, Paris, Éditions du Moniteur, 1982, 289 p. L'auteur dresse un inventaire mondial des architectures de cirque en s'appuyant sur des sources inédites.

5. *La merveilleuse histoire du cirque*, Paris, Prisma, 1947, 2 vol., 271 + 335 p. Ouvrage très complet, mais contenant plusieurs erreurs.

Musée national des Arts et traditions populaires, les Archives nationales, les Archives de Paris, celles de l'Assistance Publique, et celles de la préfecture de Police, sans oublier la Bibliothèque historique de la Ville de Paris.

Cet ensemble de sources souffre de graves lacunes, notamment en matière d'archives d'établissements. Du Nouveau-Cirque par exemple, qui a existé de 1886 à 1926, au 251 de la rue Saint-Honoré, nous ne connaissons que quelques maigres programmes illustrés. La masse de documents de nature iconographique est d'ailleurs prépondérante, la plupart des fonds archivistiques parisiens – que ce soit Carnavalet, le Musée des Arts décoratifs, la Bibliothèque de l'Opéra... – conservent leur lot d'affiches, de programmes, de gravures et d'estampes. Il ne faut pas négliger non plus plusieurs importantes collections privées françaises et étrangères qui complètent ces fonds publics.

Au total donc, un grand éparpillement caractérise ces sources. Le dépouillement de ce vaste ensemble doit s'orienter selon des axes précis de réflexion.

## **Perspectives de recherche**

### **Le spectacle comme entreprise**

Les éléments dont nous disposons pour juger du devenir économique des établissements de cirque sont les statistiques de l'Assistance publique. Il existe un impôt sur les recettes des spectacles alimentant le budget des hospices, appelé communément "loi sur les pauvres" ou "droit des pauvres", dont l'origine est une ordonnance de Charles VII (1407) prescrivant des quêtes pour les hôpitaux à l'occasion des noces princières, puis des spectacles. Généralisée sous Louis XV, supprimée avec la Révolution, cette législation rétablie en 1796 a été remarquablement stable à partir de cette date. Ainsi que le souligne Dominique Leroy : "La qualité des statistiques de l'Assistance publique vient de leur homogénéité, de leur exhaustivité, de leur fiabilité, de leur continuité et de leur stabilité. Englobant l'ensemble des spectacles publics payants, ces statistiques délimitent approximativement la notion de *deloisirs de spectacles*<sup>1</sup>". Le cirque fait partie des spectacles qui paient un dixième en sus du prix des places.

Ces statistiques générales permettent de mesurer de manière précise, sur de longues durées, la fréquentation des établissements : théâtres, cirques, concerts et cafés-concerts, cabarets, panoramas, bals, expositions et manifestations multiples, des ballons captifs aux courses de taureaux. On peut ainsi comparer la fréquentation globale du cirque par rapport aux autres formes de spectacles et évaluer l'importance respective de chaque cirque dans l'univers

---

1. D. Leroy, *Histoire des arts du spectacle en France*, Paris, L'Harmattan, 1990, 391 p., p. 338.

composite des spectacles parisiens. Nous découvrons, par exemple, que trois établissements de cirque – l'Hippodrome de l'Alma, le Nouveau-Cirque et le cirque Franconi (cirque d'Hiver et cirque d'Été)– se placent, au cours de l'année 1887, parmi les dix premières recettes parisiennes.

A l'aide des chiffres plus précis de gestion (livre de comptes, recettes et dépenses) de tel ou tel établissement, il serait, par ailleurs, possible de dresser des bilans financiers et d'éclairer ainsi les raisons économiques de la faillite de certains cirques parisiens à la fin du siècle. Mais il ne subsiste malheureusement que très peu d'archives comptables ; en conséquence, nous recherchons les actes notariés relatifs à la création des sociétés gérantes de ces établissements<sup>1</sup>.

### La "grande famille du cirque"

Certaines vies d'artistes célèbres, connues et romancées, occultent l'histoire véritable du "monde du cirque". Les témoignages contemporains s'attardent par exemple sur les succès galants de la vedette toulousaine du cirque des Champs-Élysées, en 1859, Jules Léotard, qui doit sa notoriété au premier numéro – exceptionnel pour l'époque – de trapèze volant, plutôt que d'exposer la condition de la masse des artistes appartenant à cette famille particulière qu'est le cirque. De la même façon, nous connaissons parfaitement la vie de Céleste Mogador, danseuse et écuyère qui épousa le comte de Chabrilan, mais beaucoup moins l'existence de ces écuyères peu fortunées inscrites, dit-on, sur le registre des prostituées<sup>2</sup>. Mais, grâce aux données de l'état-civil, nous pouvons relever les origines sociales d'un ensemble d'artistes et reconstituer certaines dynasties fondatrices du cirque européen.

Les artistes d'aujourd'hui, lorsqu'ils sont des enfants de la balle, appartiennent à la troisième ou à la quatrième, voire à la cinquième génération d'une lignée circassienne. L'arbre généalogique de Sabine Rancy, par exemple, montre qu'elle est une descendante d'Antonio Franconi<sup>3</sup> et des familles Rancy (France), Renz (Allemagne), Price (Angleterre) et Loyal (France), familles qui comptent chacune plusieurs noms et plusieurs générations d'artistes de cirque. Annie Fratellini est l'arrière-petite-fille de Gustave Fratellini, acrobate et clown né à Florence en 1842, son père Victor Fratellini était clown, et son grand-père Paul Fratellini formait avec les deux autres fils de Gustave – François et Albert – le célèbre trio des clowns Fratellini. La famille Gruss, quant à elle, a pour ancêtre un écuyer du cirque Napoléon (appellation du cirque d'Hiver sous Napoléon

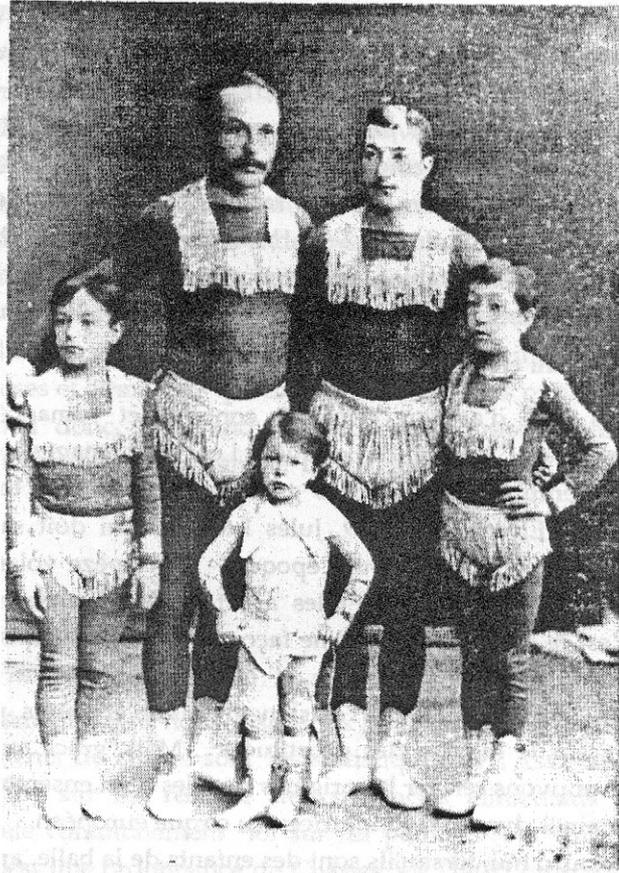
---

1. Les Archives de Paris possèdent quelques dossiers de faillite. Les registres du tribunal de commerce ainsi que le cadastre sont également des sources d'informations.

2. Nous n'avons pas encore vérifié cette information avancée par Roland Auguet, *Histoire et légende du cirque*, *op.cit.*, p.30.

3. Le successeur d'Astley à Paris, fondateur du Cirque Olympique et chef d'une des premières familles fondatrices du cirque.

III). Aucun autre milieu social, au 19<sup>e</sup> siècle, ne témoigne d'une



**Gustave Fratellini avec ses fils en 1888**  
 (de gauche à droite François, Albert, Louis et Paul)  
 (Collection Annie Fratellini)

endogamie et d'une filiation artistique aussi fortes que celui du cirque. On remarque seulement deux ou trois exemples similaires au théâtre, à la même époque, comme la famille Félix dont Rachel est la figure la plus connue<sup>1</sup> ou la famille Brohan-Samary, ou encore les Luguët, une famille de comédiens masculins. Quelle est l'origine de ce cloisonnement social ? Est-ce la conséquence d'un certain ostracisme de l'ensemble du milieu artistique vis-à-vis du cirque ou le produit d'une nécessité, la transmission du savoir-faire ?

1. Trois autres sœurs de Rachel étaient actrices, Sarah au Théâtre-Français et à l'Odéon, Lia à la Porte-Saint-Martin et à la Gaîté, et Dinah, soubrette au Français. Leur frère était directeur du théâtre de la Porte-St-Martin.

Cette question amène à celle de la condition de l'artiste de cirque. Les meilleurs artistes de théâtre sont invités, en 1850, à jouer dans les salons parisiens<sup>1</sup>. Peut-on imaginer pareille reconnaissance pour des saltimbanques destinés à n'avoir ni berceau, ni toit, ni cercueil ? Mais il y a là peut-être une image romantique qui nous trompe, celle de l'exclusion (l'exclu), attribuée à l'artiste de cirque par les peintres, les écrivains et les poètes du 19<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

### **Contraintes légales et spécificité du répertoire**

Le prélèvement du droit des pauvres constitue une des nombreuses dispositions juridiques réglementant l'espace du cirque. La législation de plus en plus répressive concernant les allées et venues des artistes nomades a certainement influencé l'évolution du spectacle. Déjà les pouvoirs publics essayèrent sous la Restauration de réunir ces "ambulants" dans une salle unique qui s'appellerait "le Spectacle forain". Des artistes forains ont alors intégré le cirque.

D'autres textes pèsent sur la nature et la forme du spectacle représenté dans un établissement. Ce sont les lois, décrets, arrêtés, autorisations, privilèges<sup>3</sup> qui avant 1864, classaient les théâtres en fonction du genre. Le cirque fut d'abord rangé dans les spectacles de curiosité, puis dans les théâtres secondaires. La contrainte de la loi à son égard avait trait au nombre de personnages autorisés sur scène, à la forme dialoguée, à la musique et à la danse, privilèges des anciens théâtres royaux. Ainsi la législation théâtrale a-t-elle orienté la création et l'évolution des numéros sous la coupole du chapiteau<sup>4</sup>. Citons par exemple cet arrêté du 1<sup>er</sup> août 1823 qui fixait l'étendue des genres accordés aux directeurs du Cirque Olympique :

"Outre les exercices de leur profession d'écuyer, ils pourront donner des pantomimes représentant soit des arlequinades, soit des scènes burlesques ou tout autre tableau populaire du genre comique ; mais à condition qu'elles ne pourront être jouées que sur l'arène sans décorations, plancher et autres accessoires scéniques [...] Ils auront de plus le privilège des exercices de gymnastique de tout genre dans la capitale, tels que danses de corde, sauts de tremplin, tours de force et d'agilité"<sup>5</sup>.

L'élément comique, évoqué ici, et incarné par le clown, n'a cependant pas droit à la parole. Substitution oblige, il est donc mime, pousse des cris, ou joue de la musique, mais une musique forcément composée sur des instruments

---

1. Anne Martin-Fugier cite certains exemples ainsi que le montant de leur rémunérations dans *La vie élégante ou la formation du Tout-Paris*, Seuil, Paris, 1993, 447 p., p. 320.

2. Jean Starobinsky, dans un excellent essai, analyse les significations de ces "autoportraits travestis". Voir, *Portrait de l'artiste en saltimbanque*, Champs Flammarion, Paris, 1983, 147 p.

3. La série F<sup>21</sup> des Archives nationales (Beaux-arts, Administration des spectacles : théâtres, musique, conservatoire) détaille les relations entre chaque établissement et son autorité de tutelle.

4. On inventa par exemple le panneau pour permettre à l'écuyère d'imiter à cheval la Taglioni, étoile célèbre, afin d'exécuter les pas de la danse classique non admise en piste.

5. Cité par Nicole Wild, *Dictionnaire des théâtres parisiens*, Paris, Aux Amateurs de livres, 1989, 509 p., p. 84.

hétéroclites car la musique classique n'est pas autorisée. Il ne peut danser, il sera donc acrobate ou fil-de-fériste.

Ces contraintes ont obligé le cirque à une recherche constante de l'insolite, du numéro "hors norme", et à s'approprier des exercices n'appartenant pas à la sphère réglementée du spectacle comme la gymnastique que le cirque sut transformer en spectacle. Cette attitude se perpétua après la suppression des privilèges théâtraux. La variété au cirque réside toujours dans une présentation renouvelée de numéros nouveaux (ou présentés comme tels) et dans une progression constante – et poursuivie de nos jours – de la technique.

Les recherches entreprises en France sur le cirque, et dont nous avons tenté d'exposer ici brièvement quelques potentialités, arrivent à point nommé pour participer à la nécessaire synthèse de l'histoire des spectacles puisqu'elles font suite à des travaux sur le théâtre, les bals et les guingettes, les cafés-concerts, la fête foraine, le sport... Ainsi se délimite au 19<sup>e</sup> siècle une ère nouvelle de loisirs à laquelle des historiens commencent à consacrer leur réflexion<sup>1</sup>.

**Jean-Philippe CAMBORDE**



### *NOTE POUR UNE ENQUÊTE SUR LE SUICIDE DANS LA FRANCE DES 19<sup>e</sup>-20<sup>e</sup> SIÈCLES*

**L**a question du suicide a été – et est toujours – l'objet d'une abondante littérature scientifique où la place des historiens est mineure. Les travaux à caractère historique portent principalement sur l'Antiquité et le Moyen Age. Si les recherches sont importantes pour l'Angleterre, beaucoup plus rares sont les études concernant la France : quelques articles abordent le sujet dans un cadre local<sup>2</sup>, et, le plus souvent, l'attention s'est fixée sur les représentations du

---

1. Voir la parution récente, sous la direction d'Alain Corbin, de *L'avènement des loisirs, 1850-1960*, Paris, Aubier, 1995, 471 p.

2. Voir en particulier, pour la province, Éric Laurent, "Le suicide dans la Sarthe au XIX<sup>e</sup> siècle. Symptôme social [de 1833 à 1900]", in *La province du Maine*, 1992, t.94, p. 177-185 ; pour Paris, Richard Cobb, *La mort est dans Paris. Enquête sur le suicide, le meurtre et autres morts subites à Paris au lendemain de la Terreur*, Paris, Le Chemin vert, 1985, 184 p.; Barrie M. Ratcliffe, "Suicides and the city. Perceptions

suicide, la manière dont il était perçu par l'opinion et les autorités. Les modernistes ont ainsi souligné la réprobation dont cette conduite était l'objet à travers l'examen des procès de suicidés<sup>1</sup>. De même, la synthèse récente proposée par Gérard Minois<sup>2</sup> met l'accent sur l'histoire des attitudes face au suicide et n'aborde qu'incidemment la période post-révolutionnaire. Dès que l'on entre dans le 19e siècle, tout se passe comme si tout avait été dit par les sociologues, à la suite de l'œuvre pionnière – et ayant valeur fondatrice pour la sociologie – de Durkheim<sup>3</sup>.

De fait, il semble difficile à l'historien de reprendre les chiffres de la statistique des suicides<sup>4</sup> magistralement analysés par le maître de l'école positiviste et ses successeurs. En outre, devant l'acte et sa force d'interpellation, on est presque toujours conduit, comme l'ont fait sociologues et psychologues, à se poser la question : pourquoi ? Certes, il est difficile d'échapper à cette interrogation, et il importe, pour définir la problématique et les cadres d'une enquête sur le suicide à l'époque contemporaine (19-20e siècles), de reprendre les schémas d'analyse sur les facteurs et causes du suicide proposés par les autres sciences sociales. Toutefois il nous semble que mettre l'accent sur ce que révèle le suicide quant aux rapports entre l'individu et la société – acceptons le caractère très vague de ces notions pour l'instant – est peut-être plus prometteur pour la recherche historique. A condition naturellement de disposer de sources adéquates qui apportent des informations plus substantielles que la simple statistique.

### Comment interpréter le suicide ?

Trois auteurs essentiels sont à méditer par l'historien qui veut s'aventurer sur ce terrain de recherche. Ils relèvent de deux démarches différentes et opposées. Les tenants de l'interprétation sociologique – Durkheim et Halbwachs<sup>5</sup> – privilégient le rôle de la société dans l'explication du suicide. Au contraire, le facteur individuel est donné comme déterminant par beaucoup

---

and realities of self-destruction in Paris in the first half of the XIXth century [1836-1857]", in *Historical reflections* (Waterloo, Ontario), 1992, vol. 18, n° 1, p. 1-70.

1. Alain Joblin, "Le suicide à l'époque moderne. Un exemple dans la France du Nord-Ouest : Boulogne-sur-Mer", in *Revue historique*, janvier-mars 1994, p. 85-119.

2. Georges Minois, *Histoire du suicide. La société occidentale face à la mort volontaire*, Paris, Fayard, 1995, 421 p.

3. Emile Durkheim, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, Alcan, 1897; réédition Paris, Quadrige/P. U. F., 1985, 463 p.

4. La statistique des suicides est incluse dans celle de la criminalité (*Compte général de l'administration de la justice criminelle*) relativement moins travaillée par la sociologie, laissant en ce domaine quelques perspectives aux historiens...

5. Maurice Halbwachs, *Les causes du suicide*, Paris, Alcan, 1930, 520 p.

de psychologues, psychiatres et psychanalystes. L'ouvrage de Jean Baechler, illustre avec brio cette deuxième thèse<sup>1</sup>. A défaut de pouvoir trancher entre ces interprétations ou de montrer leur caractère complémentaire – là n'est pas l'objet premier de l'historien – il importe de présenter rapidement chacune d'entre elles pour réfléchir aux questions que nous pouvons poser aux documents disponibles.

L'ouvrage de Durkheim sur le suicide est incontournable. Il sert de guide à toute analyse quantitative du suicide, puisqu'aussi bien il s'intéresse à toutes les données du phénomène, exception faite des "motifs" avancés par la statistique – le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* est à la base de son travail pour les données sur la France<sup>2</sup> – qui lui paraissent douteux et de peu d'intérêt. Son idée centrale est qu'en-dehors des périodes de rupture de l'équilibre social, la constance et l'invariabilité relative des taux de suicides pour un pays donné plaident en faveur d'un courant suicidogène en adéquation avec l'état ou l'équilibre moral de la société. La clé pour comprendre la géographie sociale, régionale ou nationale du suicide, comme son évolution sur le long terme (ou lors des changements brusques et massifs de l'état social) réside dans la notion d'intégration : "Le suicide varie en raison inverse du degré d'intégration des groupes sociaux dont fait partie l'individu"<sup>3</sup>. Les communautés – nationales, sociales, religieuses, etc... – très structurées et à forte cohésion seront donc relativement préservées alors que les sociétés où triomphe l'individualisme auront une plus grande familiarité avec le suicide. De ce principe général – l'intégration relative de l'individu à un groupe – Durkheim dégage plusieurs types de suicides, en étudiant les variations du phénomène en fonction des différents milieux sociaux dans une acception large de la notion : confession, famille, société politique, groupes professionnels, etc.

L'individualisme excessif, primant sur la vie collective, donne naissance au suicide égoïste : les corrélations avec la religion, le niveau d'instruction, le statut matrimonial comme les phases de crises politiques lui semblent vérifier la pertinence de ce type. En somme, "si le lien qui rattache l'homme à la vie se relâche, c'est que le lien qui le rattache à la société s'est lui-même détendu"<sup>4</sup>. A l'opposé, une trop forte intégration de l'individu à la société peut conduire à un suicide qualifié d'altruiste : l'exemple des militaires (au fort taux de suicides) montre comment l'individu complètement absorbé par un groupe peut être fragilisé au moindre incident, d'autant que la carrière militaire insiste sur les notions de devoir et de sacrifice. D'autre part, chaque société impose des normes

---

1. Jean Baechler, *Les suicides*, Paris, Calmann-Lévy, 1981, 662 p.

2. Durkheim a aussi élaboré lui-même une statistique plus détaillée permettant de réaliser une carte du suicide par arrondissement pour les années 1887-1891. *Le suicide*, *op. cit.*, p. 123-124.

3. Durkheim, *Le suicide*, *op. cit.*, p. 223.

4. *Ibidem*, p. 230.

et réglemente activités et sentiments des individus. Le suicide anémique est typique des périodes de "rupture d'équilibre" (de crise) où ce rôle modérateur des "passions individuelles" ne peut être assumé correctement par la société. Cet état de déréglementation (anomie), chronique dans l'industrie et le commerce depuis un siècle, selon Durkheim, rend compte de certains suicides. Rentiers, industriels et commerçants, tous ceux qui sont atteints par la "fièvre des affaires", sont les plus atteints, la richesse conduisant à l'individualisme exalté : "Moins on se sent limité, plus toute limitation paraît insupportable"<sup>1</sup>. Pendant du suicide égoïste, le suicide anémique a également un versant opposé dans les conduites fatalistes résultant d'un excès de réglementation : quand les passions sont comprimées par un excès de discipline oppressive (époux trop jeunes, femme mariée sans enfant) le suicide peut apparaître comme une solution. Intégration et contrôle de l'individu par le groupe sont donc pour Durkheim à la source des variations des taux de suicide. Certes ce sont des individus qui se donnent la mort, mais pour lui, si les formes individuelles du suicide sont liées aux types définis (langueur mélancolique du suicide égoïste, passion et colère pour le suicide anémique du déclassé), les modes d'exécution et surtout les motifs qui sont à l'origine directe du passage à l'acte sont sans valeur explicative. Les causes du suicide (au singulier) sont à rechercher dans la nature des sociétés, dans les états du milieu social.

Halbwachs s'inscrit dans la même perspective fondamentale, tout en actualisant les données statistiques : il peut ainsi montrer comment la courbe du suicide, ascendante au 19<sup>e</sup> siècle, s'est stabilisée ensuite<sup>2</sup>, la tendance étant à l'homogénéisation des taux au plan national. Sa critique de Durkheim porte sur la manière d'utiliser les données statistiques et sur la possibilité d'isoler chaque facteur explicatif : religion et famille ne lui paraissent pas avoir d'influence directe, car devant être replacés dans un cadre plus large, celui du "genre de vie" (ensemble de coutumes, croyances et de modes d'organisation sociale). Sensible au vide social qui se fait autour du suicidé, Halbwachs considère davantage le suicide comme "un fait de sociologie totale" et aboutit à la conclusion que l'affaiblissement des coutumes traditionnelles va de pair avec "la complication plus ou moins grande de la vie sociale qui multiplie ou rend moins nombreuses les occasions de contrariété individuelle qu'on peut avoir de se tuer"<sup>3</sup>. En somme la société urbaine et industrielle devenant plus complexe, multipliant les contacts et relations entre les hommes favorise les occasions de heurts et conflits pouvant se terminer par le suicide. La force des coutumes et la simplicité de la vie dans les campagnes les préserveraient du suicide.

---

1. *Ibidem*, p. 382. L'anomie touche également le groupe familial avec l'introduction du divorce.

2. Jusqu'aux années 1920 (le livre est publié en 1930).

3. M. Halbwachs, *Les causes du suicide*, *op. cit.*, p. 494.

On comprend qu'une telle conclusion, très abstraite, ait pu prêter à critique. Les partisans de l'interprétation individuelle du suicide ne se sont pas fait faute de le relever. Pour Jean Baechler, les conceptions sociologiques sont trop générales et ne peuvent rendre compte de la réalité concrète : "Il n'y a aucune commune mesure entre quelque chose d'aussi général que l'intégration sociale et une conduite aussi singulière que le fait de s'enlever la vie"<sup>1</sup>. Le lien causal entre le défaut d'intégration, la complexité croissante des relations sociales et le suicide n'est pas démontré : il est simplement postulé. De plus, selon lui, ces hypothèses sont avancées à partir de données statistiques peu fiables, étant donnée l'importance de la dissimulation (la stabilisation de la courbe à la fin du 19<sup>e</sup> siècle témoignerait simplement de l'aboutissement d'un long processus visant à mieux enregistrer le phénomène), la rare prise en compte des tentatives de suicides (beaucoup plus fréquentes chez les femmes et les jeunes par exemple), la faiblesse infime du taux global (entre 20 et 30 suicidés pour 100.000 habitants) qui résulte d'amalgames de situations très diverses. Au lieu de raisonner sur les statistiques d'ensemble comme l'ont fait Durkheim et Halbwachs, il faut analyser les cas concrets (donnés par la littérature existante) pour s'efforcer de dégager les sens variés de ce "comportement qui cherche et trouve la solution d'un problème existentiel dans le fait d'attenter à la vie du sujet"<sup>2</sup>.

Jean Baechler s'interroge surtout sur les sens typiques (le "en vue de quoi" cette action est accomplie) du suicide. Il en recense quatre genres différents. Le plus important est sans doute le type escapistes : l'individu veut échapper à sa souffrance. Il fuit une situation jugée insupportable, se tue en réaction à la perte d'un élément central de sa personnalité (deuil d'un proche, perte de son intégrité physique, intellectuelle ou sociale...) ou veut effacer un sentiment de culpabilité (suicide châtement). Un deuxième genre est qualifié de type agressif : en se tuant, le suicidé cherche à atteindre quelqu'un d'autre. Il peut se venger en provoquant le remords d'autrui, le tuer en se tuant (suicide crime), faire du chantage, ou plus simplement lancer un appel au secours. On rencontre davantage de tentatives de suicides dans cette catégorie, notamment parmi les jeunes et les femmes (suicide appel et suicide chantage). Deux autres genres sont moins répandus : le type oblatif vise le sacrifice (donner sa vie à la place de quelqu'un : exemple des vieillards ne voulant plus être à la charge de leurs enfants) ou le passage (amoureux contrariés unis dans la mort) et le type ludique où les sujets mettent leur vie à l'épreuve du sort à travers une conduite particulièrement dangereuse (ordalie, jeu). Ces types de suicides se rencontrent rarement à l'état pur dans chaque cas concret tant est complexe chacun d'entre eux. On devine d'autre part qu'il y a des alternatives à ces mouvements de

---

1. J. Baechler, *Les suicides*, *op. cit.*, p. 38.

2. *Ibidem*, p. 77.

"fuite" ou "d'agressivité" : automutilations, déviance, alcoolisme, toxicomanie, dépressions, toutes alternatives qui sont également fournisseuses de suicides.

Quant aux raisons de l'acte (le "parce que"), l'auteur écarte les facteurs sociaux pour privilégier l'explication génétique et la personnalité psychologique des suicidés : "Ce sont des individus marqués par leur stock génétique et leur biographie qui se tuent"<sup>1</sup>. Il insiste en particulier sur la structuration de la personnalité, réalisée pour une large part dans le contexte familial. Face à l'angoisse de l'extérieur, des choix individuels à décider et au besoin de sécurité qui en résulte, deux attitudes coexistent dans chaque individu : soit une stratégie "agressive" (la volonté de puissance) visant à neutraliser le danger en se fixant un plan de vie ambitieux, soit, par manque de confiance en soi, une stratégie de dépendance cherchant à s'attirer la bienfaisance d'autrui par le biais de l'appel (dépression, chantage...). Dans le combat pour la vie, une minorité valorise à l'excès l'une ou l'autre de ces stratégies et alimente régulièrement une population fragile qui en cas d'échec est fortement tentée par les conduites de fuite ou d'appel aux autres (maladies mentales, toxicomanie, suicides). Une telle conception minore évidemment le rôle de la société en focalisant l'attention sur les rapports interindividuels. L'auteur porte davantage attention au contexte psychiatrique (les maladies mentales), familial (carence parentale et formation de la personnalité) qu'au contexte social : seuls les positions ou états suscitant tensions, conflits et insécurité sont susceptibles de favoriser des conduites suicidaires. C'est le cas notamment pour la police, les bonnes à tout faire, les étudiants, les militaires ou les retraités (traumatisme de l'arrêt d'activité). Les mentalités n'ont d'influence qu'en fixant le seuil de tolérance à l'égard du suicide.

On voit, à travers ces résumés forcément rapides, la richesse des analyses proposées et l'acuité de l'opposition entre les interprétations sociologiques du suicide et celles mettant l'accent sur l'interprétation psychologique et individuelle des suicides. C'est à partir de ces analyses que l'historien doit déterminer sa problématique.

### **Le suicide comme révélateur**

Les travaux qui viennent d'être évoqués – en particulier ceux des sociologues – conduisent dans un premier temps à écarter une voie déjà bien explorée. Il paraît inutile de reprendre les thèmes déjà étudiés sur les modalités du suicide et les caractéristiques démographiques et sociales de la population concernée : les statistiques nationales ayant été analysées dans le

---

1. *Ibidem*, p. 399. Voir également cette formule donnée en conclusion de l'ouvrage : "On apporte avec soi à sa naissance une capacité plus ou moins grande d'affronter les difficultés de la vie" (p. 599)

moindre détail<sup>1</sup>, il serait vain de les reprendre. En outre, leur pauvreté informationnelle<sup>2</sup> et l'impossibilité d'en recomposer les éléments rendent difficile le test de nouvelles hypothèses. De plus, toute étude locale bute sur l'obstacle de la faiblesse des échantillons qui rend suspecte une analyse chronologique. Enfin on peut toujours décrire longuement à nouveau, par exemple, la répartition saisonnière des suicides : on retrouvera toujours les constats faits par Durkheim sur leur intensité maximale en mai-juin. C'est au niveau de l'interprétation de la courbe mensuelle que l'on peut reprendre les hypothèses avancées : ruptures dans l'intensité de la vie collective en rapport avec l'allongement ou la réduction de la durée du jour, intensité variable des relations sociales, etc. Il est évident que l'on ne trouvera aucune vérification de ces explications possibles dans la statistique nationale : elle met en rapport la répartition mensuelle du suicide avec les seuls critères du sexe et du mode de perpétration... Certains aspects, particulièrement développés dans les rapports de police, sont, en outre, d'un intérêt limité. Les modes d'exécution – relativement stables dans leur répartition – sont affaire d'environnement et de culture, mais apportent peu d'éléments quant à la compréhension de l'acte. On pourrait écrire des pages sur l'art et la manière de se pendre dans les campagnes françaises (le geste est réputé violent et fruste, donc susceptible de mieux convenir aux paysans...) : mais quel est l'intérêt d'évoquer la nature du lien (corde, mouchoir, cravate...), le support (poutre, échelle, poignées de portes et fenêtres, montant du lit, etc.) ? C'est tout juste si le lieu peut être mis en rapport avec la finalité donnée au geste : fuite et désespoir profond de celui qui va se pendre au fond d'un bois, acte d'accusation et de chantage pour qui se donne la mort chez lui, devant ses proches.

Nous croyons ensuite qu'il faut résister à la tentation de reprendre la problématique des autres sciences sociales que nous avons citées, car toutes, en définitive, visent à résoudre la question : pourquoi le suicide ? L'historien dispose de trop peu d'éléments – hormis pour des cas individuels, une dernière lettre particulièrement développée est écrite<sup>3</sup> – permettant d'aborder cet aspect directement. Par contre nous pouvons tirer des enseignements utiles des

---

1. Pour les mises au point postérieures à Durkheim et Halbwachs, on se contentera de citer Jean-Claude Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Hachette, Pluriel, 1982, 511 p. (voir : "La violence Claude Chesnais, *Histoire de la violence*, Paris, Hachette, Pluriel, 1982, 511 p. (voir : "La violence suicidaire", p. 197-307); Hervé Le Bras et Emmanuel Todd, *L'invention de la France*, Paris, Hachette, Pluriel, 512 p. (voir p. 293-305)

2. Dans le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* - source unique pour le 19<sup>e</sup> siècle - la liste des variables recensées est limitée aux données relatives au sexe, à l'âge, à l'état-civil (célibataires, mariés et veufs, avec ou sans enfants) et au caractère urbain ou rural du suicidé, ces indications étant fournies par département. Pour l'ensemble du pays, la répartition mensuelle des suicides est donnée en fonction des modes de d'exécution, et la profession des intéressés l'est en rapport avec les motifs présumés de l'acte.

3. A titre d'exemple, voir Michel Porret, "Mourir l'âme angoissée : les "réflexions sur le suicide" de l'horloger genevois J.-J. Mellaret (1769)", in *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, janv.-mars 1995, p. 71-90.

interprétations proposées par sociologues et "psychologues". Tous partent de l'idée que la conduite suicidaire pose le problème des rapports entre l'individu (seul à prendre sa décision) et son entourage (familial, social, etc.). Certes les uns mettent l'accent sur le rôle primordial de l'individu et les autres sur le milieu social. Mais on ne peut séparer l'un de l'autre. Même dans l'analyse de Jean Baechler, l'insécurité existentielle de l'individu est relative au monde extérieur (perçu comme un danger) et la typologie qu'il donne l'est également : il s'agit soit de fuir soit de tenter de renouer avec les "autres". Le suicide témoigne de la crise des rapports interindividuels, et constitue donc un lieu privilégié d'observation (par les documents qui en portent trace) de la vie privée intime de l'individu, de ce qui fait pour lui le fondement de son existence au point qu'il en arrive à remettre en cause cette dernière. C'est un niveau de l'histoire des mentalités qui est susceptible d'être par ce biais exploré : ce qui fait le sens de la vie est donné en négatif par ceux pour qui la vie n'avait plus de sens. Les motifs supposés sont ici à regarder de près : les "chagrins de famille" comme les "revers de fortune" ou "le désir de se soustraire à des poursuites judiciaires" témoignent des normes et valeurs morales, de l'image de soi que l'on veut donner aux autres. Si elle est possible, une répartition des motifs des suicides, doit refléter une certaine hiérarchie de ces valeurs, telle la priorité donnée au destin individuel ou à celui de la famille. Le souci de la dignité, de la réputation est à la fois expression d'une grande liberté individuelle et d'une forte pression des interdits sociaux. C'est probablement en examinant les suicides de type "escapiste" pour reprendre la terminologie de Jean Baechler que l'on trouvera des éléments d'information sur la diffusion sociale, géographique et culturelle des valeurs morales. Celles-ci changent avec le contexte social, les transformations économiques, l'évolution des "genres de vie" : alors qu'on a voulu à tout prix en mesurer l'incidence sur leurs taux, les conduites suicidaires sont peut-être un indice de l'intériorisation progressive de ces changements, à condition de prêter attention à leur sens plus qu'à leur nombre.

Au-delà de ces valeurs qui font le sens de la vie, l'intérêt se porte sur les rapports sociaux élémentaires, ceux qui font la vie au quotidien et structurent bien davantage les personnalités que les formes plus connues de la sociabilité villageoise. Il y a là une grande parenté avec les documents issus des archives judiciaires, d'autant que pour l'époque contemporaine, constats et procès-verbaux de suicide sont le fait des mêmes agents de la force publique. Le premier cercle est celui de la famille. Les conflits en son sein transparaissent dans certains suicides et soulignent la différence des rôles masculins et féminins. L'autorité parentale joue un rôle déterminant dans l'assimilation des normes et l'élaboration du projet de vie : métier, mariage. Elle peut aussi bien rassurer les personnes fragiles, atténuer leur insécurité qu'être vécue comme oppressive. Les

suicides des jeunes, avant leur établissement, sont révélateurs sur ce plan. Inversement, la carence parentale – perte ou absence des parents – peut être mal vécue et rendre plus fragile si la socialisation ne peut être complétée par la parentèle, le voisinage ou la communauté villageoise pour prendre l'exemple des campagnes. Le rôle des voisins est particulièrement important surtout lors des échecs ou ruptures dans la vie : c'est souvent le seul lien qui reste pour les vieillards et l'entraide (matérielle et surtout morale) joue alors un rôle déterminant pour assumer les situations pénibles. Qu'ils illustrent la notion d'intégration (Durkheim) ou celle du combat contre l'insécurité (Baechler), les liens de la famille et du voisinage sortent valorisés d'une étude sur le suicide.

Quand ils n'existent plus ou n'ont plus d'influence, la solitude et l'isolement moral conduisent au suicide accompli. On est alors face à l'aboutissement extrême de l'exclusion sociale qui finit par la destruction de l'individu. Que la décision finale appartienne strictement à l'individu, qu'elle ne soit pas le fait de tous les exclus, que certains suivent d'autres voies de la déchéance (alcoolisme, maladies mentales), cela ne change rien au fait qu'il est difficile de nier alors le versant "social" du suicide. Les suicidés sont aussi le miroir grossissant de l'exclusion : sans famille, vagabonds, ouvriers sans travail, vieillards abandonnés et solitaires, marginaux de toute sorte, etc., autant de catégories – la liste est loin d'être limitative – qui varient selon les époques et le contexte économique et social. N'y-a-t-il pas moyen, dans cette perspective, de donner un sens nouveau à la statistique des suicides ? Plus concrètement, elle constitue peut-être un indicateur de l'échec social. En effet, le projet de vie que chacun se construit, en fonction des indications et pressions de son entourage, tourne largement autour du travail et de la carrière professionnelle. L'adéquation de ce projet à la réalité sociale du moment préserve de l'insécurité et assure l'intégration sociale de l'individu. Le suicide est révélateur soit des échecs individuels (les déclassements), soit des périodes de crises qui remettent en question le statut social d'une partie de la population, s'il n'y a pas parallèlement des solutions de rechange. On explique ainsi la montée du suicide parmi les chômeurs des années 1930 alors que la crise en cours depuis les années 1970 n'a pas les mêmes conséquences du fait d'un meilleur soutien matériel accordé aux demandeurs d'emploi. De même, les ouvriers agricoles du 19<sup>e</sup> siècle (au moins jusqu'aux années 1880) semblent préservés du suicide. On pourrait y voir l'effet d'une dissimulation propre aux campagnes. Plus simplement, nous croyons que l'état de travailleur agricole est alors transitoire, qu'il s'insère dans une carrière ouverte vers un accès à la terre. Par contre, après la seconde guerre mondiale, quand ces salariés deviennent de purs prolétaires, de moins en moins nombreux et de plus en plus isolés, avec un statut dévalorisé, ils offrent sans surprise les taux de suicides les plus élevés. L'importance du travail et du statut qu'il procure est encore soulignée par le

suicide fréquent au tournant de la retraite : celle-ci est parfois vécue comme une perte d'identité et donc de raison de vivre. Tous ces exemples plaident pour ne pas délaissé – comme nous le propose Jean Baechler – le rôle du contexte social et de ses transformations. De plus comment nier l'influence du travail, des espérances comme des échecs qu'il implique, sur les rapports familiaux, la considération des autres et l'image de soi comme sur la vie privée la plus secrète où mûrit le projet de se donner la mort ?

Nous suggérons là quelques pistes de recherche en nous efforçant d'éviter les hypothèses. Il est possible qu'il s'agisse d'impasses. Mais ne vaut-il pas la peine, non de partir vainement à la recherche des causes du suicide, mais d'essayer de saisir dans les conduites suicidaires les normes morales, les rapports sociaux élémentaires (famille, voisinage), les facteurs d'exclusion et le monde des marginaux ? Peu nous importe que ces "ratés de la vie" aient eu un stock génétique défavorable pour reprendre les expressions de Jean Baechler. Sans doute sont-ils à l'opposé d'une bonne intégration dans la société, c'est l'évidence même, mais l'explication est alors par trop générale. Exclue parmi les exclus, ils sont peut-être fragiles de naissance : à tout le moins ils portent témoignage sur des valeurs, des liens sociaux, des statuts et des rôles qu'une partie de la société – même infime – ne peut assumer, en particulier dans les périodes de changements et de crises. Cette perspective implique d'interroger les sources non seulement sur l'acte lui-même mais d'abord sur tout ce qui le précède, l'idéal étant de retrouver la biographie des intéressés.

### Quelles sources ?

On l'a déjà souligné, pour l'essentiel, les connaissances que nous avons du suicide dans la France des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles reposent sur l'exploitation des données statistiques présentes dans le *Compte général de l'administration de la justice criminelle*. La moisson est suffisante pour avoir fourni beaucoup d'arguments à l'œuvre majeure de Durkheim comme aux compléments donnés par Halbwachs. Mais cette statistique souffre à nos yeux d'un défaut majeur : elle ne peut être recomposée, la grille de présentation des données ayant été fixée lors de son élaboration en fonction des centres de curiosité (et des facteurs supposés explicites du suicide) de l'époque. Il est par ailleurs impossible de reconstituer la statistique d'ensemble à partir des éléments de base qu'étaient les fiches individuelles de suicide envoyées par les parquets à la Chancellerie jusqu'en 1892 : ces documents sont perdus. Il est peu probable qu'il en reste le double dans les parquets de province : ils seraient conservés à l'état d'épaves et en trop petit nombre pour être utilisables. De même les registres du parquet qui font mention, à côté des crimes et délits, de tous les événements susceptibles de se prêter à élucidation judiciaire, sont trop peu nombreux dans les fonds d'archives pour

être utiles. De toute façon ils ne donnent que des renseignements très succincts sur les suicides.

Pour les villes, et en particulier la capitale, on a fait appel aux *registres de la morgue* pour obtenir des éléments chiffrés sur l'âge, le sexe, l'état-civil, la profession, le lieu de naissance et la résidence du suicidé. Mais cette source risque de n'être pas tout à fait représentative car elle porte, pour Paris, sur les corps repêchés dans la Seine ou les canaux, trouvés dans la rue et non revendiqués ou reconnus immédiatement : le suicide des classes populaires y est donc sur-représenté. Il faut attendre les dernières décennies du 19<sup>e</sup> siècle pour avoir des chiffres détaillés sur le suicide parisien en consultant l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*, créé en 1880.

Dans notre optique ce qui importe plus que les données statistiques ce sont les constats de suicides. Une source est remarquable sur ce plan : les *procès-verbaux de gendarmerie*, valables pour le monde rural, alors que les rapports de police paraissent plus rapides sur les suicides ayant lieu en ville. Les premiers, quand ils sont conservés<sup>1</sup>, constitueront la source essentielle de notre travail<sup>2</sup>. Très précis quant à leur date et heure de rédaction, donnant la source de l'information qui avertit la maréchaussée (rumeur publique, membre de la famille ou témoin venant à la caserne, message du maire), ces procès-verbaux donnent l'identité détaillée de la victime (âge, lieu de naissance, résidence, profession, situation matrimoniale), décrivent minutieusement les circonstances de l'acte (lieu, mode d'exécution, heure supposée, etc.) en insistant particulièrement sur les blessures et la technique utilisée afin de pouvoir écarter les thèses de l'accident ou du crime. Toujours dans cette optique, les gendarmes interrogent ceux qui ont découvert le corps, la famille et les voisins, font état de la rumeur publique. Très souvent le maire est cité pour son jugement sur la vie et la personnalité de l'intéressé. Ces témoignages servent à la fois à confirmer le suicide et à en donner les motifs, du moins quand ces derniers peuvent être élucidés, ce qui n'est pas toujours le cas. Généralement le rapport se termine par une synthèse des gendarmes : elle conclut au suicide pour telle ou telle raison en citant l'opinion des "personnes notables" du village et dégage éventuellement de toute responsabilité les proches en garantissant leur "bonne réputation". Certes on peut déplorer que ces rapports s'attardent beaucoup sur les "techniques" du suicide au détriment de la personnalité de l'intéressé, mais c'est à notre connaissance la seule source de caractère sériel rapportant les

---

1. Nous avons dépouillé un peu plus de 700 procès-verbaux de suicides rédigés par les brigades du département d'Eure-et-Loir entre 1869 et 1900 (Archives départementales d'Eure-et-Loir, 4M 185 et 4 M 189 à 198)

2. Ces procès-verbaux peuvent exister dans les fonds des parquets (série U des Archives départementales) : il s'agit des procès-verbaux classés sans suite (incluant donc ceux des suicides), mais ils sont très rarement conservés, sauf pour les périodes très récentes, et encore sont-ils en attente d'élimination.

témoignages de la famille, des voisins et de la communauté villageoise. Cela est d'autant plus intéressant de notre point de vue que ce sont précisément ceux avec lesquels le suicidé a rompu les liens à qui l'on donne ainsi la parole. De la surprise à la compréhension (on s'y attendait...), il y a toute la gamme des attitudes possibles devant le drame. La source est donc remarquable – compte tenu évidemment de l'absence de toute autre ... –, mais elle est très inégalement conservée selon les départements et il est très difficile de dire que, à telle période, en tel département, tous les constats de suicide ont été préservés du tri et des destructions. Plus qu'à une étude quantitative, les procès-verbaux de gendarmerie se prêtent à une étude de cas.

Une autre source, moins complète et moins précise est celle des "faits divers", ou comptes rendus des accidents et suicides parus dans les journaux. Tout dépend de la sélection qui est faite, de ses critères et des développements consacrés à telle ou telle affaire. La presse judiciaire nationale, comme *La Gazette des tribunaux*, publie des récits de suicide : il semble bien que le pittoresque, le caractère extraordinaire ou "édifiant" du drame l'emportent dans le choix. Il faut davantage prêter attention à la presse locale, tout en tenant compte de la volonté des familles de taire l'événement.

On trouvera d'autres cas de suicides évoqués dans les travaux des enquêteurs du 19<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup> et dans les travaux des médecins (thèses, rapports et articles dans les diverses revues médicales). Les dossiers médicaux relatifs aux tentatives de suicide (les suicides accomplis échappent en grande partie à l'instance médicale), s'ils sont accessibles, constitueront une source capitale de l'information, avec les procès-verbaux de gendarmerie, pour l'étude du suicide après la seconde guerre mondiale.

## Les dimensions de l'enquête

Une enquête sur le suicide n'a de sens que si elle est comparative. Nous limitant à la France, il est indispensable de prendre en compte à la fois la dimension régionale et une chronologie assez longue. Compte tenu de la disponibilité des sources, il est prudent de se limiter à la période post-révolutionnaire en poussant la recherche jusqu'à l'époque très contemporaine. L'achèvement d'un tel travail – qui demandera beaucoup de temps pour la collecte des données – nous plaçant à l'horizon du troisième millénaire, il est judicieux de proposer l'étude des 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> siècles.

Au plan géographique, social et culturel, en fonction des sources conservées, il nous faut recenser les cas de suicide en tenant compte des variables

---

1. Citons en particulier Alexandre J. F. Brierre de Boismont, *Du suicide et de la folie suicide considérés dans leurs rapports avec la statistique, la médecine et la philosophie*, Paris, G. Baillière, 1856, XVI-663 p. Cet auteur a dépouillé les dossiers de 4595 suicides parisiens accomplis de 1834 à 1843.

sociologiques dégagées par Durkheim et Halbwachs, de façon à obtenir, *in fine*, un échantillon suffisamment représentatif du phénomène dans son ensemble.

Dans un premier temps il importe de tester les directions de recherche envisagées en réalisant une étude locale, dans un milieu régional réputé aujourd'hui fortement suicidaire : l'Eure-et-Loir, souvent cité en la matière, se prête bien à une telle entreprise d'autant plus qu'il a déjà attiré l'attention de chercheurs du milieu médical. En fonction des résultats obtenus l'enquête sera ensuite élargie à des régions moins représentées sur la carte des morts volontaires ou présentant des profils suicidaires variés, ainsi naturellement qu'à différents milieux urbains et industriels.

Nous pensons ainsi, en refusant d'aller une nouvelle fois à la recherche des modalités et des causes du suicide, mettre en évidence ce que ces conduites extrêmes révèlent sur les relations sociales, les comportements, le mal de vivre de certaines catégories d'individus, à telle époque et dans un contexte social. Ces "laissés pour compte" n'ont guère laissé d'autre trace dans l'histoire que celle de leur mort tragique. Les procès-verbaux de gendarmerie, les rapports de police et les dossiers médicaux qui apportent quelque lumière sur leur biographie, nous ouvrent peut-être une voie pour mieux comprendre les rapports interindividuels, les valeurs et normes sur lesquels ils reposent. L'histoire des difficultés d'adaptation en période de crise et de changement comme celle des échecs peut aussi être pleine d'enseignement pour l'historien qui s'intéresse aux rapports sociaux.

**Jean-Claude FARCY**



***RECHERCHES SUR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LA  
SEINE AUX 19<sup>e</sup> ET AU 20<sup>e</sup> SIÈCLES***

**P**armi les activités du Centre d'histoire de la France contemporaine figure le début d'une recherche sur la délinquance et la petite criminalité à Paris. Le programme de cette enquête a été élaboré conjointement avec le Centre de recherche de droit pénal et de criminologie de Paris-X Nanterre, et cela dans le

cadre d'un appel d'offres lancé par le conseil scientifique de l'Université en vue de la définition d'axes privilégiés de recherche.

Cette recherche a pour base l'activité du tribunal correctionnel de la Seine. Les archives de ce tribunal, récemment indexées, n'ont jamais été exploitées de manière systématique par des chercheurs. Alors que les dossiers des cours d'assises ont été fréquemment utilisés, ceux des tribunaux correctionnels ont été délaissés car la source, immense, ne pouvait être abordée que dans un travail collectif.

Pour les historiens, cette source est capitale, non seulement pour faire progresser l'histoire de l'institution judiciaire, mais aussi pour étudier la société parisienne. Grâce à ces dossiers, on peut saisir le quotidien des classes populaires, les conflits qui traversent les quartiers et les différentes communautés et métiers de la grande ville. C'est aussi une des rares sources qui transmettent une parole ouvrière. Le corpus est immense : 30.000 inculpés par an entre 1871 à 1914... La source se présente sous deux formes ; les **dossiers de procédure**, qui comportent des documents nombreux (interrogatoires, témoignages, enquêtes, procédure judiciaire) mais dont le nombre est limité du fait d'importantes destructions. Il subsiste néanmoins près de 3000 dossiers de procédure. Existente aussi les **jugements**, dans lesquels se trouvent un résumé de l'identité et de la situation de l'inculpé, le jugement et la peine infligée. Cette source, plus limitée, est par contre exhaustive et se prête à un travail quantitatif d'un grand intérêt. Pour les juristes, il s'agit d'étudier le tribunal correctionnel dans son fonctionnement actuel à partir de deux de ses principales formes d'activité : le jugement des délits et l'exécution des peines<sup>1</sup>.

Afin de cadrer le travail dans le temps d'une recherche annuelle, il a été décidé de fractionner la recherche.

Pour les historiens, sera d'abord traité le problème de l'**atténuation des peines** à la fin du 19<sup>e</sup> siècle en mesurant l'effet de la loi Bérenger qui en 1891 introduit le principe du sursis.

On a souvent relevé le long mouvement vers l'individualisation et l'atténuation des sanctions pénales qui parcourt le 19<sup>e</sup> siècle, à partir des premières lois sur les circonstances atténuantes (1824, 1832) jusqu'à la loi Bérenger du 26 mars 1891 qui instaure le sursis. Cette évolution est ambivalente. D'une part elle répond à un souci "moral", d'humanisation de la pénalité, particulièrement développé avec la troisième République dans le dernier quart du siècle. Mais d'autre part elle vise à distinguer deux catégories de délinquants : les délinquants primaires que l'on veut soustraire à la corruption

---

1. Les équipes de recherche sont principalement constituées, côté historiens, de Francis Démier, Jean-Claude Farcy, Nicole Edelman, Sylvie Lapalus, Brigitte Lainé, Frédéric Chauvaud, et, du côté juristes, de Pierrette Poncela, Catherine Vidalengaurran, Marie-Paul de Leyssac.

des prisons et les récidivistes<sup>1</sup> que l'on frappe plus sévèrement (c'est le cas de cette même loi de 1891 qui double la peine en matière de délits correctionnels réitérés) et que l'on vise à exclusion de la société (relégation).

Or si cette évolution pénale est bien connue au plan législatif, très rares sont les études historiques portant sur l'application de ces nombreuses lois. On s'est contenté de relever les fondements idéologiques de la loi sur le sursis<sup>2</sup>. Si quelques exemples d'application de cette "loi de pardon" (ou de "réprimande") ont été donnés par les contemporains en utilisant le casier judiciaire et les statistiques publiées par le ministère de la Justice<sup>3</sup>, on n'a jamais mesuré effectivement la manière dont les magistrats ont utilisé cette possibilité de moduler les peines en fonction de la personnalité du délinquant.

Il y a pourtant de multiples intérêts à une telle analyse. En effet la loi de 1891, contrairement à celles sur les circonstances atténuantes, oblige les juges à motiver leur décision :

"Art. 1er : En cas de condamnation à l'emprisonnement ou à l'amende, si l'inculpé n'a pas subi de condamnation antérieure à la prison pour crime et délit de droit commun, les Cours ou tribunaux peuvent ordonner, par le même jugement et par décision motivée, qu'il sera sursis à l'exécution de la peine."

On peut donc, à la lecture des jugements, connaître les motifs entraînant le sursis. Sont-ils les mêmes que ceux que l'on a pu relever pour les circonstances atténuantes dans un département ordinaire comme celui de l'Hérault<sup>4</sup> : misère, modestie du délit, jeune âge, débilité mentale ou physique, bons antécédents, restitution de la chose et indemnisation de la victime, honorabilité de sa famille, personnalité de la victime ? Tous les délits sont-ils également susceptibles de bénéficier du sursis ? Une analyse prenant en compte ces divers éléments apporterait beaucoup à la connaissance de la pratique des juges, dont l'autonomie de décision est renforcée par le sursis, dans l'exécution des peines. Comment utilisent-ils ce nouvel espace de liberté dans "l'art de juger" ? Si les magistrats ont à l'époque accueilli très favorablement la nouvelle loi - les audiences de rentrée en portent témoignage -, qu'en est-il dans la réalité quotidienne des audiences correctionnelles ? Y a-t-il des réticences à l'appliquer envers certaines catégories de délinquants ou pour certains délits ? La prononciation du sursis s'accompagne-t-elle d'un alourdissement de la peine

1. Bernard Schnapper, "La récidive, une obsession créatrice au XIXe siècle", in *Voies nouvelles en histoire du droit (XVIIe-XXe siècles)*, Paris, P.U.F., 1991, p. 313-351.

2. Annie Stora-Lamarre, "Du sursis à l'exécution des peines : les fondements doctrinaux de la loi du 26 mars 1891", in *Ordre moral et délinquance de l'Antiquité au XXe siècle* [Actes du colloque de Dijon, 7 et 8 octobre 1993], Dijon, E.U.D., 1994, p. 225-232.

3. A. Mourral, "Essai statistique sur l'application de la loi Bérenger d'après le casier judiciaire de Rouen", in *Revue pénitentiaire et de droit pénal. Bulletin de la Société générale des prisons*, juil.- oct. 1909, p. 981-1004 ; Robert Tattegrain, "L'application de la loi de sursis d'après le casier judiciaire de Dreux", *ibidem*, mars 1911, p. 422-427 ; Maurice Yvernès et A. Mourral, "Rapport de la première section sur la statistique des condamnations conditionnelles", *ibidem*, juin 1910, p. 748-750.

4. Marie-Renée Santucci, *Délinquance et répression au XIXe siècle. L'exemple de l'Hérault*, Paris, Economica, 1986, p. 348-352.

mise en suspens ? La réponse à ces questions se trouve dans les jugements correctionnels postérieurs à mars 1891.

En même temps à travers les peines avec sursis on a, bien mis en valeur, les délinquants "primaires", ceux qui paraissent pour la première fois devant la justice : ont-ils le même profil que l'ensemble des délinquants ? quels délits commettent-ils ? Sont-ils ceux que les inspirateurs de la loi visent explicitement ? L'application de celle-ci illustre-t-elle vraiment "le souci des humbles, des misérables, des souffrants et des tout-petits"<sup>1</sup>, que l'on dit à la source de tout le mouvement pénal du dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle ?

Les jugements correctionnels prononcés par le tribunal de première instance de la Seine permettent de mieux connaître cette population délinquante spécifique (délinquants "primaires") et de voir sur quels critères et de quelle manière les magistrats utilisent la nouvelle latitude qui leur est offerte dans la pratique du jugement. En considérant les années 1890-1895, nous pourrions comparer les peines prononcées avant et après la loi nouvelle, condition nécessaire à la mesure précise de son impact.

Un échantillon d'environ 6000 jugements semble suffisant pour l'analyse. La base de données nécessaire à l'analyse de l'échantillon a déjà été conçue par le Centre : seront relevés dans chaque jugement toutes les données disponibles sur la personnalité du délinquant, l'infraction et la législation appliquées, la peine prononcée et les motivations. Ainsi nous commencerons à constituer un fichier informatique qui sera ultérieurement augmenté pour entreprendre une étude d'ensemble de la délinquance parisienne dans le dernier quart du 19<sup>e</sup> siècle, à partir de cette source bien conservée aux Archives départementales de Paris. Parallèlement une analyse qualitative sera réalisée - en particulier par des travaux d'étudiants sous forme de mémoires de maîtrise - à partir des dossiers de procédure correctionnelle. Ce sera le moyen de mieux connaître la réalité de la délinquance urbaine à la fin du siècle, alors que les historiens ont jusqu'à maintenant davantage travaillé les dossiers d'assises ou étudié la délinquance rurale<sup>2</sup>.

**Francis DÉMIER**  
**Jean-Claude FARCY**

---

1. Artus (substitut), *L'œuvre législative de la troisième République dans le domaine des questions pénales et pénitentiaires*. Discours de rentrée à l'audience de la cour d'appel de Toulouse, 17 octobre 1892, Toulouse, Lagarde Sébille, 1892, 52 p.

2. Sur la production historique à partir des archives judiciaires et dans les domaines de la délinquance et des pratiques judiciaires on se reportera aux travaux d'un des membres de l'équipe : Jean-Claude Farcy, *Guide des archives judiciaires et pénitentiaires 1800-1958*, Paris, CNRS Éditions, 1992 (en particulier la première partie : "les archives judiciaires et la recherche en histoire contemporaine", p. 15-36) ; et *Deux siècles d'histoire de la justice (1789-1989). Éléments de bibliographie*, Paris, CNRS Éditions, CD-ROM, 1996 (32006 références).

- Signalons la parution des actes du colloque organisé par le Centre d'histoire de la France contemporaine en 1994 sur les salariés agricoles aux 19e et 20e siècles :

Sous la direction de Ronald Hubscher et Jean-Claude Farcy, *La moisson des autres*. Paris, Créaphis, 1996, 361 p., ill. Coll. Rencontres à Royaumont.

- Signalons également ces travaux et publications intéressant l'histoire des prisons :

- Jean-Claude Farcy, *Les camps de concentration français de la première guerre mondiale (1914-1920)*. Paris, Anthropos, 1995, 373 p. Coll. Historiques (diffusion Economica).

Voir l'interview de l'auteur et les documents publiés dans *Trames, Cahiers d'histoire de l'I.U.F.M. de l'Académie de Rouen*, n° 1, 1996, "Enseigner 1914-1918".

- Louis Bretonnière et Roger Perennes, *L'internement des prévenus de la Commune à Rochefort*. Conseil général de la Charente-Maritime, Université Inter-Âges de Nantes, 1996, 441 p.